étant de huit milliards 300 millions, il reste six milliards en dehors des dénonciations. (Mouvement.)

M. le ministre nous dira...

M. Ribot (de sa place). — Je ne dis rien, je prends des notes.

M. Bourgeois. — Les six traités à dénoncer représentent une importation de 54 millions de plus que le chiffre de l'exportation.

Or, nous allons ne pas dénoncer les conventions pour les puissances qui nous envoient un chiffre considérable de produits comme la Russie. (Très bien.)

Le nombre d'habitants sur lesquels portent les dénonciations est de 37 millions, alors qu'il y a en Europe 330 millions d'habitants, la Chine compte 200 millions d'âmes.

M. Ribot. — 250 millions.

M. Jules Roche (en même temps). — 220 millions. (Rires prolongés.)

M. Bourgeois. — On n'est pas d'accord (nouveaux rires); mais ce qui est certain, c'est que vous exportez en Chine 4 millions et que cette nation vous importe pour 134 millions de produits.

Veut-on continuer ce système ?

Le libre-échange à l'importation et une protection résolue faite contre nos produits à l'exportation française; une nouvelle orientation économique s'impose. (Bruit continu de conversation.)

Quand on s'occupe des intérêts de la France, on ne doit pas s'arrêter à des considérations quelconques. (Applaudissements à gauche.)

M. Jules Roche proteste. (Bruit.)

M. Bourgeois. — En 28 ans, l'Allemagne a gagné, comme exportation, 125 pour cent; l'exportation anglaise a gagné 89 pour cent, la France est restée presque stationnaire, avec 43 pour cent; et c'est ce déplorable système que l'on veut continuer.

La diplomatie française, qui aime le *statu quo*, ne dénonce même pas les conventions défavorables, et si on laisse passer l'occasion qui s'offre aujourd'hui, on ne dénoncera plus. Quand on a demandé de dénoncer les traités avec l'Autriche, avec l'Italie, on a répondu mystérieusement : « chut ! » (On rit.)

On invoquait la nécessité de ménager l'Italie, il fallait être prudent. Même réponse pour la Russie. (Mouvements divers.)

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Jamais le langage dont parle l'orateur n'a été tenu. (Mouvement. Bruit.)

M. Bourgeois. — Le provisoire diplomatique est éternel; on ne fait rien de sérieux. (Bruit.)

Le projet de loi frappant d'une taxe les ouvriers étrangers ne peut aboutir, car il faut dénoncer les traités de commerce avec la Russie (mouvement); il ne faut pas s'attarder à des alliances problématiques.

Aux bancs boulangistes : La Russie est la première alliée de la France.

M. Bourgeois. — Ce sont des alliances qui s'accomplissent au jour des complications. Et du reste, nous avons le droit et le devoir de protéger notre marché. (Bruit. — Quelques applaudissements à gauche.)

Discours de M. de la Ferronnays

M. de la Ferronnays. — Quand j'ai lu dans les journaux la lettre de M. Ribot, je ne croyais pas qu'elle put amener une interpellation (mouvement); je suis résolument opposé aux traités de commerce, et je me réjouis de les voir dénoncer; mais il y a un traité qui ne saurait être dénoncé, c'est le traité de Francfort.

La ligne de conduite adoptée par le gouvernement réserve l'avenir, et nous assure, sur certains marchés, une situation privilégiée; on ne saurait que l'approuver.

On a prêté à l'Allemagne l'intention de reprendre la politique économique qui a été la cause de la fondation de l'empire allemand et de créer un « Zollverein » dont ferait partie la Triple-Alliance.

A ce point de vue, la décision du ministre des affaires étrangères sauvegarde nos intérêts. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

RÉPONSE DE M. RIBOT

M. Ribot. — Je tiens tout d'abord à remercier M. de la Ferronnays de ses judicieuses observations.

Aucun ministre des affaires étrangères ne reconnaîtrait son langage dans les conversations que M. Bourgeois a apportées à la tribune sur les questions de politique étrangère.

Le Gouvernement veut rendre à la France sa liberté complète en matière de tarif douanier.

Les traités avec la Belgique, la Suisse, l'Espagne, la Suède, les Pays Bas et le Portugal sont dénoncés.

Nous avons dénoncé ces traités, mais nous avons dit à ces pays que nous étions disposés à maintenir les clauses qui ne touchent pas au commerce comme celles qui ont trait au transit et aux voyageurs de commerce.

Le gouvernement essaiera d'assurer les relations commerciales avec tous ces pays et notamment avec ceux qui sont à nos portes (très bien, très bien.)

Si l'on rompait toutes relations commerciales avec la Belgique, la Suisse et l'Espagne, il y a quelqu'un en Europe qui prendrait notre place. La France ne commettra pas cette faute. (Très bien ! — Mouvements prolongés.)

Fallait-il aller plus loin, et dénoncer tous les traités au risque de nous léser nous-mêmes ? Le gouvernement ne le pense pas. (Applaudissements.)

La France n'a pas l'intention de s'isoler au milieu de l'Europe.

Il ne s'agit pas de vous lier pour toujours, car les traités que nous conservons pourront être dénoncés à toute heure.

Le régime de la nation la plus favorisée, édicté par les traités de commerce, s'applique au Danemark, à la Russie et à l'Autriche. Les produits que nous envoient la Russie et l'Autriche sont des matières premières affranchies de droits et des céréales qui sont frappées de droits à leur entrée en France. Il n'y a donc aucun intérêt à retirer la clause de la nation la plus favorisée.

Quant au traité avec la Chine, la clause de la nation la plus favorisée ne profite qu'à la France. Le traité avec le Mexique est également profitable à la France, ce serait une grande faute de le dénoncer.

La commission des douanes a donné son plein assentiment à la conduite du gouvernement, et la Chambre voudra à son tour l'approuver.

DÉCLARATION DE M. DE CASSAGNAC

M. de Cassagnac. — Je viens ici, au nom de quelques-uns de mes amis, et en mon nom personnel, déclarer que je me rallie absolument et sans aucune espèce de restriction, au langage tenu par M. le ministre des affaires étrangères.

Je suis protectionniste, mais je ne le suis pas à outrance ; il y a des limites.

Je m'associe aux dernières paroles de M. le Ministre : il a raison sur certaines questions de faire appel dans cette enceinte au patriotisme des membres de la Chambre ; quand on parle ici patriotisme, quand on parle de l'armée, il ne peut y avoir de discussion ; quand il s'agit de l'intérêt du pays, il n'y a plus d'opposition. (Applaudissements à droite, mouvements prolongés.)

M. de Freycinet vient s'asseoir au banc des ministres.

Réplique de M. Bourgeois

M. Bourgeois. — Je soutiens que le traité de commerce avec la Russie doit être dénoncé un an à l'avance et non pas à ce moment comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères...

Cris : Aux voix ! aux voix !

M. Bourgeois. — Le gouvernement dénonce les traités qui intéressent le moins la France, et conserve tous les autres ; je ne peux accepter cette politique et je propose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant qu'il y a lieu, pour le pays de reprendre sa liberté d'action, invite le gouvernement à dénoncer les traités de commerce contenant la clause de la nation la plus favorisée. » (Bruit et rumeur.)

Discours de M. Déroulède

M. Déroulède. — Je consens à ne voir dénoncer que les traités contenant des tarifs ; mais il est un traité que nous ne pouvons décrier, c'est celui qui nous lie avec une nation amie. (Rumeurs).

Ces murmures sont déplacés. Il suffira ensuite d'établir un tarif maximum et un tarif minimum.

La France, forte de son armée, peut délibérer en paix. (Bruit).

M. Laur

M. Laur (bruyantes exclamations). — M. Déroulède paraît croire que ce n'est pas en dénonçant tous les traités qui contiennent la clause de la nation la plus favorisée que nous agirons sur l'article 11 vis-à-vis de l'Allemagne.

Je suis d'un avis contraire; je parle au nom des électeurs qui nous ont tous élus, et je crois être, pour la première fois, l'interprète de la majorité du corps électoral (Hilarité prolongée)...

Cris : aux voix ! aux voix !

M. Laur. — Le pays s'est prononcé pour la dénonciation des traités de commerce.

Le gouvernement, en faisant des exceptions, n'a eu d'autre pensée que d'être agréable à l'Allemagne (exclamations ironiques et huées à gauche et au centre, tumulte).

Discours de M. Méline

M. le comte Armand. — Je désirerais connaître l'opinion de la Commission des douanes.

M. Méline. — La Commission n'a pas voulu prendre de résolution sur la question pour respecter pleinement l'initiative du gouvernement.

M. Bourgeois interrompt. (Clameurs prolongées.)

M. Méline. — Le pays va recouvrer sa liberté. La commission des douanes ne demandait pas autre chose, mais elle ne voulait, en rien, nous mettre en hostilité avec d'autres nations.

On pourra, avec elle, arborer le tarif minimum et si le gouvernement dénouait les conventions actuelles, il serait dans l'obligation d'engager de nouvelles négociations.

Si, dans le pays, la clause de la nation la plus favorisée est mal vue, c'est qu'elle est liée à un tarif conventionnel; mais quand nous aurons réformé notre assiette économique et fait un tarif minimum dont nous serons les maîtres, il n'en sera plus de même. (Très bien au centre).

En échange de tarifs, nous pourrons demander des avantages équivalents.

La commission n'entend pas faire de prohibition ni de protection exagérée, et le tarif minimum qu'elle propose lui paraît suffisant, surtout en ce qui touche la Russie.

Elle est, comme le gouvernement, pour la conciliation et non pour une guerre de tarifs. (Applaudissements au centre.)

Cris : La clôture ! la clôture !

Clôture de la discussion

M. Floquet. — La clôture est demandée. M. Bourgeois a la parole contre la clôture. (Bruit.)

Cris : Aux voix ! aux voix !

M. Bourgeois, au milieu du bruit, dit qu'on continuera à opposer l'article 81 à ceux qui demanderont la dénonciation des traités de commerce. M. Bourgeois se décide à quitter la tribune.

La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — En dehors de l'ordre du jour présenté par M. Bourgeois, il y a deux ordres du jour : l'un, de MM. Viger et Graux, ainsi conçu :

« La Chambre, considérant que la France restera maîtresse de son régime économique à l'expiration des traités, passe à l'ordre du jour. »

L'autre de MM. Gotteron et Omré ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Cris sur quelques bancs : l'ordre du jour pur et simple !

M. le ministre des affaires étrangères. — Je demande à la Chambre de voter d'abord sur l'ordre du jour de M. Bourgeois espérant qu'il sera repoussé ; de cette façon le vote qui suivra sera très-clair. (Très bien ! très bien !)

M. Peytral. — Je maintiens la demande d'ordre du jour pur et simple.

Cris à gauche : Retirez-la !

M. Peytral. — Je la maintiens.

M. le ministre des affaires étrangères. — Dans ces conditions, je m'oppose à l'ordre du jour pur et simple et prie la Chambre de le repousser pour pouvoir se prononcer en toute clarté.

M. Peytral. — Puisque le gouvernement le demande, je retire ma demande d'ordre du jour pur et simple.

Cris à gauche : Il fallait le faire tout de suite (murmures et clameurs).

M. Granger, de sa place. — Je reprends la demande d'ordre du jour pur et simple. (Redoublement de clameurs).

M. Floquet. — Et le scrutin public ?

M. Granger. — Oui, oui.

M. Floquet. — Le Gouvernement le repousse; je le mets aux voix.

Il est repoussé par 486 voix contre 35. (Hilarité prolongée.)

L'ordre du jour de M. Bourgeois, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 471 voix contre 64.

M. le Président. — MM. Gotteron et Ouvré se rallient à l'ordre du jour de MM. Viger et Graux légèrement modifié, et ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, reste maîtresse de ses tarifs de douane, et passe à l'ordre du jour. »

D'autre part, j'ai reçu de M. Le Gavrian, un ordre du jour ainsi conçu ;

« La Chambre, comptant sur la vigilance du gouvernement, pour rendre à la France son entière liberté commerciale au 1er février 1892, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour de MM. Viger et Graux, accepté par le gouvernement, a la priorité ; mis aux voix, il est adopté par 458 voix contre 11 sur 469 votants.

La Chambre met en tête de son ordre du jour de jeudi, 29 janvier, la discussion de l'interpellation Calvinhac sur la situation faite au commerce et à l'industrie de la région sud-ouest, par suite du monopole concédé à la Compagnie des chemins de fer du Midi pour l'exploitation du canal du Midi.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 35.

NOUVELLES DU JOUR

L'Emprunt

Paris, 19 janvier. — Les porteurs de récépissés de souscription de 10.000 fr. de rentes et au-dessus sont informés qu'un nouvel à-compte de 3 0/0 du montant du versement de garantie, effectué le 10 janvier 1891, est tenu à leur disposition pour les souscriptions faites dans les départements à partir du 22 janvier 1891 à la caisse du comptable qui a délivré le récépissé de souscription.

Le séjour des étrangers

Paris, 19 janvier. — Sur la proposition de M. Turrel, la commission qui examine les diverses propositions relatives au séjour des étrangers en France, a décidé de demander au ministre des affaires étrangères de faire, au moment de la dénonciation des traités de commerce, les plus expresses réserves sur cette question, de façon que la liberté du parlement fut sauvegardée au cas ou celui-ci voudrait établir une taxe sur les étrangers en France.

La manifestation du 20 janvier à Bruxelles

Bruxelles, 19 janvier. — Dans une réunion qu'elle a tenue cette après-midi, la *Fédération libérale* a adopté une résolution affirmant la nécessité de reviser la constitution dans un sens démocratique et de donner de l'extension à la loi sur le suffrage universel.

Bruxelles, 19 janvier. — Dans une proclamation qu'elle vient de lancer, l'*Union Libérale* confirme que l'adresse en faveur de la révision sera remise à l'Hôtel de Ville aux membres révisionnistes de la Chambre; mais auparavant les manifestants se rendront devant le monument élevé à la mémoire du Congrès de 1830, « pour rendre hommage, dit la proclamation, à nos libertés constitutionnelles, et attester la rigoureuse légalité du mouvement révisionniste. » Cette proclamation est ainsi conçue :

« Citoyens, soyez calmes devant les proclamations; restons dans la légalité, déjouons les calculs de ceux qui pourraient rêver d'enrayer, par la force, le mouvement révisionniste. »

Bruxelles, 19 janvier. — En exécution des ordres du lieutenant-général, commandant par intérim la 2e circonscription militaire les mesures suivantes ont été prises pour demain :

Les postes de la garnison seront doublés, la garde montante et celle du parc fournies par les grenadiers seront commandées par un officier.

A partir de quatre heures, les troupes de la garnison resteront consignées; un bataillon de grenadiers et un bataillon de carabiniers se tiendront prêts à marcher en tenue de route.

Les funérailles de Léo Delibes

Paris, 19 janvier. — Malgré le froid rigoureux qu'il faisait aujourd'hui, une nombreuse assistance a suivi le convoi de Léo Delibes jusqu'au cimetière de Montmartre où avait lieu l'inhumation. L'église Saint-Roch où était célébré le service funèbre était remplie d'amis et de curieux. Les cordons du poêle étaient tenus par le directeur des beaux-arts, M. Ritt, directeur de l'Opéra, Reyer, Guiraud et Joncières.

La mise en liberté provisoire de Mme Duc-Quercy et de M. Grégoire

Paris, 19 janvier. — La Cour statuant en chambre du conseil vient d'ordonner la mise en liberté provisoire de Mme Duc-Quercy et de M. Grégoire.

Incident à la 9e chambre correctionnelle de Paris

Paris, 19 janvier. — Un incident s'est produit à la 9e chambre correctionnelle: Un nommé Carrion, condamné à 13 mois de prison pour vol, s'est porté deux coups de couteau dans le côté droit en s'écriant: « Je suis victime d'une injustice. » Il a été transféré immédiatement à l'infirmerie de Mazas.

Le président de la droite royaliste

Paris, 19 janvier. — La droite royaliste a réélu aujourd'hui son président, M. le duc de la Rochefoucauld.

Interdiction de conférences socialistes en Italie

Rome, 19 janvier. — Le gouvernement a interdit les conférences socialistes que M. Imbriani voulait donner dans les principales villes des Romagnes.

Un nouveau combat au Sénégal

Saint-Louis, 18 janvier. — Des renseignements apportés par le courrier sur le dernier engagement des troupes du colonel Archinard avec celles d'Ahmadou à Youri, à plusieurs milles au sud-ouest de Nioro, il résulte qu'après sa fuite de Nioro, Ahmadou avait cherché à réformer ses troupes.

Le colonel Achinard prévenu ne voulut pas lui en laisser le temps et le fit attaquer vigoureusement. Il lui infligea des pertes considérables et fit 1.500 prisonniers.

De notre côté, nous avons eu sept blessés, dont un Européen et six indigènes.

Exécution de trois arabes à Alger

Alger, 19 janvier. — On a exécuté ce matin à Isserville, trois arabes condamnés à mort le 2 novembre pour assassinat dans l'affaire connue sous le nom de drame d'*Isserville*.

L'incident Galliffet-Bauffremont

Paris, 19 janvier. — On affirme que le général de Galliffet n'a jamais songé à envoyer ses témoins et qu'il n'a jamais été question d'un duel avec le général de Bauffremont.

Le président Toutée en congé

Paris, 19 janvier. — Le ministre de la justice vient d'accorder d'office un congé de deux mois à M. Toutée. Au retour de sa villégiature forcée, on donnera au gendre de Mme Emile, la présidence d'une chambre civile.

L'affaire Parnell

Londres, 19 janvier. — M. Parnell, dans un discours qu'il a prononcé à Trabi, a déclaré que l'entente s'était faite entre M. O'Brien et lui, aux entrevues de Boulogne, mais qu'il ignorait quelles décisions avaient prises, depuis lors, les députés irlandais qui lui sont hostiles.

Il a ajouté que ce serait de leur faute si l'on n'arrivait pas à une solution.

La révolte des Sioux

New-York, 19 janvier. — Les Indiens ont encore livré soixante-dix fusils. La dernière conférence avec les chefs a eu pour effet de rassurer les Peaux-Rouges et on s'attend à ce qu'ils viennent apporter d'autres armes aujourd'hui.

Les troupes ont été renvoyées.

On a renforcé toutefois les piquets de cavalerie le long de la frontière des territoires réservés, pour donner confiance aux colons.

Dans un nouveau conseil on statuera sur la dispersion des tribus. Les Cheyennes ont déjà été renvoyés.

On a assigné aux Biniles la région au nord d'Oklohama.

On annonce que les Cheyennes Arraphoes sont sur le sentier de guerre, mais cette nouvelle mérite confirmation.

Une dépêche reçue de Wichita annonce que des troubles sérieux ont éclaté dans le territoire réservé d'Anadork.

Un maître d'école ayant battu un jeune écolier indien, celui-ci prit la fuite avec deux de ces condisciples, et ils périrent de froid tous les trois dans la prairie.

Les parents des victimes ont scalpé le maître d'école et ont menacé de détruire l'agence.

On a mandé des troupes sur les lieux du fort Sill.

Retraite de M. Andrieux

M. Andrieux, battu à Saint-Flour, déclare qu'il ne se présentera dans aucun des sept collèges électoraux vacants depuis les élections sénatoriales et qu'il renonce pour plusieurs années à la vie politique. Il refuse la direction d'un grand journal qu'on voulait fonder pour lui.

Le lieutenant De Winter

C'est à 11 heures 25 minutes, hier matin, que le lieutenant Alexandre Ivanovith de Winter est entré à Paris par la porte d'Allemagne.

A Pantin, rue de Paris, des curieux, qui attendaient l'arrivée de l'officier, criaient en agitant leurs chapeaux : « Vive la Russie. »

Le lieutenant de Winter se découvrait et répondait par le cri de : « Vive la France ! »

En franchissant la barrière de l'octroi de Paris, l'intrépide marcheur se découvrit et cria : « Vive Paris ! »

Le lieutenant suivit à pied la rue d'Allemagne, au milieu des acclamations répétées de : « Vive la Russie ! »

Un officier français qui se fait moine

Un jeune et brillant officier en garnison dans une petite ville des Côtes-du-Nord, M. X. de C., vient de donner sa démission pour entrer au noviciat des Franciscains à Pau.

M. X. de C. a 25 ans à peine ; il possède une jolie fortune ; très aimé de ses soldats pour lesquels il était très bon, il était parfaitement noté et devait incessamment recevoir un avancement très mérité.

Placé pour ainsi dire en garnison dans sa famille, près de ses propriétés, il pouvait prétendre par ses qualités personnelles et la vive sympathie qu'il inspire, plus encore que ses autres avantages, aux meilleurs partis.

Aucune déception n'a donc provoqué cette décision elle était prise depuis quelque temps.

Et c'est orné de toutes les fleurs dont la jeunesse pare l'avenir, que M. X. de C. offre sa vie à Dieu !

Les 80 ans de M. Windthorst

Samedi, jour de son entrée en sa 80e année, le chef du centre allemand a été complimenté publiquement au Reichstag même, honneur qu'on ne fait pas ordinairement pour les vivants.

C'est au dîner de la soirée qu'on lui a remis les 43.000 marcks, produit d'une souscription qui lui est offerte et avec laquelle il compte élever une église dans le Hanovre.

L'encyclique de Léon XIII sur le socialisme

L'encyclique de Léon XIII sur le socialisme, que le *Temps* disait être ajournée indéfiniment, paraîtra très probablement à Pâques.

Le chancelier russe

Le bruit court que M. de Giers, le chancelier russe, serait remplacé par M. de Mohrenheim, ambassadeur à Paris.

La répartition de l'emprunt

Le *Journal Officiel* publie l'arrêté du ministre des finances réglant la répartition de l'emprunt.

En vertu de cet arrêté, il est alloué 3 fr. de rente à toute souscription qui se trouve réduite à moins de 3 fr. par l'application du coefficient de réduction de 5.875 pour cent.

Les souscriptions auxquelles l'application de ce taux attribuera un chiffre de rente supérieur à 3 fr. seront liquidées dans les conditions énoncées au paragraphe 3 de l'article 10.

C'est-à-dire que, au-dessus de cette somme de 3 fr. de rente, il ne sera attribué en rente que 5 fr., ou des multiples de 5 fr.; il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 de rente ; les fractions de 2 fr. 50 et au-dessus seront comptées pour 5 fr. de rente.

Le sang de France

M. Georges Gourdon fait paraître, demain, chez Savine, un recueil de poésies : *le Sang de France*. Parmi les pièces, toutes très belles, qu'il renferme, il en est d'absolument remarquables. Celle qui a pour titre : *Celui qu'on oublie*, est tout à fait supérieure. Nous en détachons les deux strophes suivantes :

Debout donc, honte à qui défaille !
La revanche, nous la prendrons,
Battez, tambours; sonnez, clairons.
Sonnez, et vive la bataille !

— Ah ! j'aime ton air martial ;
Mais, marche calme, sans bravade.
Et pense à Dieu, mon camarade,
Cela n'a jamais fait de mal !

M. Georges Gourdon est un poète doublé d'un chrétien; c'est dire que son œuvre est élevée et touchante à la fois.

Mort de M. Lockroy père

On annonce la mort de Joseph-Philippe Lockroy, l'auteur dramatique, père de M. Lockroy, député de la Seine.

M. Lockroy a été un des écrivains de théâtre les plus brillants de la période romantique. Il a composé soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de drames, de comédies et de vaudevilles, parmi lesquels il convient de citer : *Périnet-Leclerc, Passé minuit, le Chevalier du Guet, Bonsoir Monsieur Pantalon, les Dragons de Villars.*

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

UN TRUC DÉMASQUÉ

Défiez-vous de ceux qui pour faire un cadeau
Garnissent de savons à bas prix, *innommables*,
Des boîtes qui jadis renfermaient du CONGO.
Abuser de ce nom est un cas misérable !
25367d *Savonnerie Victor Vaissier.*

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 20 janvier. — Hauteur barométrique, 760. Température

A 7 heures du matin..... 5 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. ..... 2 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 2 degrés audessous de zéro.

Paris, 19 janvier. — La situation générale se modifie très peu. Le baromètre descend cependant sur tout l'ouest de l'Europe; la baisse qui atteint 8 m/m sur la mer du Nord, s'est propagée jusqu'à la mer Baltique, mais la pression est encore supérieure à 770 m/m dans le nord et l'est de la Russie, ainsi qu'en Bretagne. Le minimum de la Méditerranée persiste (Lésina, 745 m/m) et les mauvais temps sévissent toujours dans le sud de l'Europe.

Les vents soufflent d'entre Nord et Est sur nos cotes océaniennes. Le froid est rigoureux.

La température a monté généralement.

Le thermomètre marquait ce matin, 19° à Besançon, 15° à Breslau, 10° à Marseille, 6° à Paris et 2° à Alger.

On notait, dans les stations élevées, 17° au puy de Dôme et 30° au pic du Midi.

En France, le temps reste au froid; des neiges sont toujours probables.

A Paris, hier, froid assez vif, petite grêle dans la soirée. Température la plus basse de la nuit : 9°

L'UNION DES ACHATS

1re COMBINAISON. — **Assurances contre l'Incendie**

Avec les souches de l'*Union des Achats*, on peut s'assurer gratuitement contre l'incendie. Il suffit d'indiquer, à la librairie du *Journal de Roubaix*, la Compagnie de son choix : l'agent de cette Compagnie est informé et la librairie paie, chaque année, la prime d'assurances, en échange et au prorata des souches qu'on lui remet.

L'Union des Achats délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

Nota, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*Union des Achats.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les fourneaux économiques. — Dans une récente réunion, le comité radical-socialiste de Roubaix a protesté, paraît-il, contre le retard apporté, selon lui, par l'Administration municipale, à l'ouverture des fourneaux économiques. A ceux qui rejettent sur l'Administration la responsabilité de ce retard, nous ne pouvons mieux répondre qu'en publiant le texte même de la proposition faite au Conseil municipal le 26 décembre par M. le Maire, proposition qui a d'ailleurs été adoptée :

« Messieurs,

» Dans votre séance du 9 novembre 1888, nous vous avons fait part des instructions de M. le ministre de l'Intérieur, d'après lesquelles une ville n'a pas le droit d'exploiter elle-même des fourneaux économiques, cette exploitation constituant un service d'assistance relevant des établissements charitables.

» En présence de ces instructions très formelles, nous n'avons pu, à notre grand regret, vous proposer l'ouverture des fourneaux économiques à l'entrée de l'hiver, comme nous avions l'habitude de le faire jusqu'en 1888; mais nous avons demandé au bureau de bienfaisance de procéder lui-même à cette ouverture, nous réservant de vous demander une subvention à cet effet, si besoin était.

» M. le vice-président du bureau de bienfaisance nous a informé que l'établissement ne disposant pas des éléments nécessaires pour mener à bien l'œuvre dont il s'agit, il ne pouvait déférer à notre demande.

» Cependant, messieurs, la saison rigoureuse que nous traversons exige qu'il soit fait quelque chose à ce sujet.

» Nous avons pensé qu'étant donnée la situation, il y avait lieu de demander à M. le ministre de l'intérieur l'autorisation exceptionnelle pour la ville de Roubaix, d'ouvrir des fourneaux économiques, en lui faisant remarquer respectueusement que d'autres villes telles que Lille et le Hâvre ont obtenu cette faveur. Si vous adoptez cette manière de voir nous vous demanderons de mettre à notre disposition un crédit spécial de 25.000 francs. »

Depuis l'adoption de cette proposition par le Conseil, de nouvelles démarches ont été faites en vue d'obtenir l'autorisation spéciale devenue nécessaire depuis deux ans, sans l'avoir jamais été auparavant, mais le gouvernement semble y opposer une fin de non recevoir.

Cette situation était bien connue de M. Dobuchy, conseiller municipal, qui assistait à la réunion du comité radical-socialiste. Comment se fait-il qu'il n'ait pas eu la vulgaire loyauté de la rappeler à ses amis et de leur expliquer que les ouvriers malheureux de Roubaix étaient tout simplement victimes, en ce moment, de l'esprit de plus en plus centralisateur qui anime les pouvoirs publics? Comment aucun des membres de ce comité ne s'est-il souvenu de ce qui avait été dit dans la séance du conseil municipal du 26 décembre dernier ?

Ou plutôt si, on s'en est souvenu, mais il a paru à tous ces messieurs qu'il était de bonne guerre d'imputer à l'administration municipale une faute qui pèse tout entière sur le gouvernement.

La bureaucratie ministérielle ne se laissera-t-elle pas émouvoir par la pensée des lamentables misères dont nous sommes les témoins durant cette saison rigoureuse. Ne se dira-t-elle pas qu'il sera bien tard pour ouvrir les fourneaux économiques de Roubaix quand le printemps sera revenu ?

Les juges de paix à Roubaix. — M. Emile Moreau vient de déposer un amendement à la proposition de M. Labussière, relative aux justices de paix.

Cet amendement tend, pour les tableaux annexés de l'article 20, à ajouter dans le tableau A « Roubaix 2 cantons » et à supprimer dans le tableau B « Roubaix 2 cantons. »

Les conférences de la société de géographie — Le comité nous prie d'annoncer qu'il n'y aura pas de conférence le samedi 24 janvier.

Nous publierons en temps opportun le programme de la conférence qui aura lieu le samedi suivant.

Le concert de l'Association amicale des anciens élèves des Frères. — Il y avait énormément de monde, lundi soir, dans la vaste salle du Patronage Saint-Michel, rue d'Alsace. L'Association amicale des anciens élèves des Frères donnait sa séance annuelle au bénéfice des écoles chrétiennes. On sait combien ces séances sont suivies par notre catholique population, toujours si désireuse de soutenir l'enseignement de son choix ; aussi ne faut-il pas s'étonner de l'affluence dont nous parlions plus haut.

La fête a obtenu tout le succès que nous espérions. Véritable triomphe pour la charmante société des mandolinistes de Tourcoing, la *Mandolinata*, qui a réellement émerveillé l'auditoire ; *Ciao*, évocation originale de gitanelles dansant un pas dans les montagnes aragonaises ; la *Gondola*, tout cela a été rendu avec une perfection et un ensemble merveilleux. En toute sincérité voilà une société qui nous paraît appelée à un bel avenir

Les chansonnettes comiques de M. Emile Florin, nous nous y attendions bien, ont déridé le public — un public qui ne demandait d'ailleurs qu'à se dérider. M. Emile Florin déploie beaucoup de talent dans ce genre beaucoup plus difficile qu'on ne le croit généralement, et il apporte dans sa musique une sobriété de jeu dont il faut lui savoir gré.

On a beaucoup applaudi le drame historique de M. Henri Baju, *Jeanne d'Arc*. La pièce se divise en trois actes : au premier acte, la vaillante pucelle entend ses voix qui lui disent de voler au secours du gentil roy de France et de le faire sacrer à Reims; au second nous sommes dans la ville du couronnement; au troisième, nous assistons aux derniers moments de Jeanne dans sa prison — le sinistre vestibule du théâtre où elle doit terminer sa vie, le bûcher.

Ce drame, très bien écrit, captivant par les situations émouvantes qu'il fait dérouler aux yeux du spectateur, a été fort bien interprété par les jeunes amateurs; les rôles de Jeannne, de Jacques de Warwick et de Massien, ont été particulièrement bien rendus. Non moins de succès, mais au point de vue du rire, cette fois, pour la délicieuse comédie de Labiche, *Entre labadens*, enlevée par les acteurs avec une verve du meilleur aloi.

Le piano était tenu avec talent par M. Henri Peers.

Une nouvelle séance aura lieu jeudi soir, à six heures et demie, au bénéfice des écoles des Frères : Nous engageons vivement tous ceux qui veulent joindre au plaisir de faire une bonne œuvre, celui de passer une excellente soirée, à y assister.

L'emprunt des eaux de la Lys. — Une commission intercommunale se réunira à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le deux février prochain, à neuf heures précises du matin, à l'effet de procéder à un tirage au sort pour désigner les 543 titres (emprunt des eaux de la Lys 1860), à rembourser le premier mai prochain, savoir : un titre à 10.000 francs; deux titres à 1.000 francs; dix titres à 500 francs; dix titres à 200 francs; cent titres à 100 francs et quatre cent vingt titres à 50 francs; soit au total cinquante mille francs.

Un sauvetage émouvant. — Dans la soirée de jeudi, un petit garçon de six ans et demi, Léon Gossi s'était aventuré sur le canal à un endroit où la glace venait d'être brisée. Tout à coup il disparut, en poussant un cri qui fut entendu par une fillette de neuf ans, Juliette Nyckees. L'enfant se précipita pour secourir le jeune Gossi. Elle s'agenouilla près de l'ouverture et parvint à le saisir par la main. Elle le maintint ainsi jusqu'à l'arrivée de personnes qui tirèrent le petit imprudent de sa position critique. L'enfant a été reconduit chez M. Wallerant fils, où des soins empressés lui furent donnés.

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'un incendie s'était déclaré dans un bâteau amarré au quai de Wattrelos. Un sauvetage émouvant y a été opéré. Un marinier, M. Désiré Vlieghe, avait son bâteau amarré à quelques mètres de là. Ayant entendu des cris, il s'élança sur le bâteau en flammes et parvint à sauver quatre enfants d'abord, dont le plus jeune, âgé de quelques mois, a été brûlé aux bras et à la figure, et la mère ensuite. Sans la présence d'esprit de ce brave, le feu aurait pu se communiquer au groupe de bâteaux amarrés en cet endroit.

Une audacieuse tentative de vol a été commise lundi soir, dans l'établissement de M. Wibaux-Florin. Quatre jeunes gens ont pénétré dans la filature, par la rue Richard-Lenoir, au moyen d'une fausse clef et se sont introduits dans les magasins du premier étage où ils ont choisi six balles de laine qu'ils ont descendues au rez-de-chaussée.

Le concierge de l'établissement, M. Jules Doroose, entendant du bruit, alla prévenir le veilleur de nuit et tous deux se rendirent, munis d'une lanterne, dans les magasins. Ils trouvèrent quatre individus qui les assaillirent à coups de briques et brisèrent les lanternes Profitant alors de l'obscurité, les quatre personnages bousculèrent le veilleur, et avaient réussi à s'échapper quand la police put arriver. Mais l'un des jeunes gens a été trouvé étendu près de la muraille d'enceinte, du côté de la ruelle Wibaux : en voulant escalader cette muraille, il s'était fracturé la clavicule et s'était fait diverses contusions. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Le parquet est attendu.

Un escroc. — Un tisserand, âgé de 34 ans, Louis Nivesse, entrait dimanche soir, à l'estaminet Nand, dans la rue de Blanchemaille, avec plusieurs camarades auxquels il offrit force consommations. Au quart d'heure de Rabelais, il avoua n'avoir pas d'argent. Le cabaretier, très peu satisfait, alla requérir la police. Pendant qu'on le conduisait au poste, Nivesse s'élança sur les agents et les bouscula dans l'espoir de prendre la fuite. Il n'y parvint pas, et fut écroué au dépôt de sûreté.

Un vol, rue de la Paix. — Dans la soirée de dimanche, un marchand de liqueurs avait arrêté son cabriolet à l'angle de la rue de la Paix. Son absence fut de courte durée. Il avait confié la garde de son cheval à un garçon d'une dizaine d'années. Lorsqu'il voulut remonter en voiture il s'aperçut de la disparition d'une caisse contenant plusieurs litres d'eau-de-vie. Ses soupçons se portèrent naturellement sur le garçon qui avait pris la fuite. Malgré toutes les recherches on n'a pu retrouver le coupable.

Un vol rue Pierre-de-Roubaix. — La police a procédé, lundi après-midi, à l'arrestation d'une ouvrière soigneuse, âgée de vingt-trois ans, nommée Marie Ducoulombier, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, chez M. Henri Hennebelle, cabaretier. Cette jeune fille avait profité de l'absence de sa propriétaire pour lui enlever des effets d'habillement et une chaine de montre qu'elle était allée engager au Mont-de-Piété.

Refuge de nuit. — Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

Manouvriers, 2 ; cordonnier, 1 ; plombier, 1 ; mécanicien, 1 ; journaliers, 6; rattacheurs, 2; garçon de café, 1 ; couvreur, 1 ; tisserands, 3 ; terrassiers, 2 ; boucher, 1 ; teinturiers en peaux, 1 ; Mouleur, 1 ; matelassier, 1 ; charretiers, 2; jardinier, 1 ; domestique, 1. — Total, 28.

— On nous prie d'insérer les notes suivantes :

« M. Philippart, charcutier, a fait parvenir un grand pâté et quelques kilog. de boudin noir. Il informe le Comité que l'on pourra faire prendre chaque samedi un pâté semblable.

» M. Rammaert-Jeu fait don de 6 coupons de velours de différentes nuances pour l'arrangement des pantalons des pensionnaires.

» M. Fournier-Chiens a fait l'envoi de 2 douzaines de paires de chaussettes ; Z..., membre du comité a fait don d'un poignard et d'un revolver pour la tombola du *Choral Nadaud*; M. Tulpin, 2 paires de chaussures

» M. Pinchaud-Lefebvre, 12 paires de moufles; M. Bernard-Spriet, 1 k. de café.

» M. Voreux, épicier, rue de Lannoy, informe le Comité qu'il tient à sa disposition 500 grammes de café qu'on pourra faire prendre chaque samedi pendant 6 semaines; 2 anonymes, 50 fr.; une réunion de travailleurs, 9 fr.; quête fête au concert Nadaud, 9 fr. 87 ; anonyme, 20 francs.

» M. Ch. Henneuse a fait parvenir un outillage de clouterie pour cordonnier; anonymes, 8 boîtes de savon ; M. Leburque-Comerre, 25 fr.

» M. Alfred Welcomme a donné 100 francs au comité à l'occasion du 25e anniversaire de sa présence dans la maison Wentz et Cie qui vient de lui faire don d'un joli bronze d'art « Le travail ».

» MM. les membres du comité, détenteurs de listes de souscriptions, sont priés de les faire parvenir, dans le plus bref délai, à M. Paul Despatures, trésorier, rue de la Fosse-aux-Chênes.

» Les gagnants de la tombola du *Choral Nadaud* sont priés de réclamer leurs lots, chez M. Chatteleyn, place Notre-Dame, jusque dimanche prochain, passé ce délai, les lots non réclamés seront vendus au profit de l'œuvre.

» — Le nommé Dubus, paveur, pensionnaire du Refuge de Nuit, dont nous avons annoncé l'entrée à l'hôpital, lundi dernier, y est mort samedi soir, il y avait été reçu d'office.

» Ce malheureux laisse deux orphelins. Où serait-il mort si le Refuge de Nuit ne l'avait d'abord recueilli ? »

La tombola du « Choral Nadaud ». — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a clôturé le concert du *Choral Nadaud*, organisé au bénéfice du Refuge de nuit :

Le lot n° 1 a été gagné par le n° 678; 2. 742; 3. 991 ; 4. 187; 5. 743; 6. 735; 7. 420; 8. 706, 9. 641 ; 10. 339; 11. 899; 12. 940; 13. 1.401 ; 14. 839 ; 15. 1267 ; 16. 457 ; 17. 529; 18. 393; 19. 586; 20. 1.290; 21, 212; 22, 451 ; 23, 503 ; 24, 513 ; 25. 1.386; 26, 318.

Le lot numéro 27 a été gagné par le numéro 630; 28. 280; 29. 873; 30. 1056; 31. 1082; 32. 405; 33, 928; 34, 1169; 35, 278; 36. 417; 37. 67; 38. 162; 39. 606; 40 1283; 41, 9?; 42, 797; 44, 335; 45, 565; 46, 58; 47, 747; 48, 584; 49, 1391; 50. 116; 51, 369; 52. 332.

Une arrestation, rue du Tilleul. — Lundi après-midi, la police de sûreté a arrêté un homme de trente-six ans, Gustave Masquelier, habitant la rue du Tilleul, contre lequel une peine de cinq ans d'interdiction de séjour avait été prononcée.

Une agression rue d'Alger. — Lundi à une heure du matin, un habitant de la rue d'Alger prolongée, M. Célestin Hubant, en rentrant chez lui, entendit des individus qui se disputaient. Deux d'entre eux s'élancèrent sur lui et le terrassèrent. Après l'avoir roué de coups ils prirent la fuite. Les agresseurs sont inconnus.

Les accidents de la rue. — Deux jeunes gens glissaient dimanche soir boulevard Gambetta, lorsque l'un d'eux, Henri Deledalle, âgé de 15 ans, tomba sur la chaussée et eut la cheville droite démise. Il a été reconduit chez lui en voiture, rue des Longues-Haies.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, des agents en tournée trouvèrent, au milieu de la rue du Grand-Chemin, un individu qui ne donnait plus signe de vie. Ils le transportèrent au poste, où, après quelques soins, le malheureux revint à lui. En traversant la rue, il avait heurté les rails du tramway. C'est un pensionné militaire âgé de quarante ans, nommé Corneille Rœlants. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où l'on a constaté qu'il avait la jambe droite fracturée.

— Un accident du même genre s'est produit lundi matin, rue Saint-Georges. Un ouvrier peintre, âgé de quarante-six ans, nommé Cornelis Rollin, s'est fracturé le pied droit en tombant. Il a été admis à l'hôpital.

Deux tombolas. — Dimanche dernier a eu lieu à l'estaminet Modeste, place du Sacré-Cœur, à la suite d'une soirée organisée avec le concours de la société chorale, *les Inoffensifs*, le tirage de la tombola, au bénéfice d'un ouvrier malade. Voici la liste des numéros gagnants :

1239, 1414, 764, 1321, 1932, 744, 824, 1592, 1013, 766, 1089, 1184, 1142, 126, 602, 2773, 1877, 1600, 112, 1688, 603, 1071, 83, 325, 409, 1292, 289, 177, 1678, 237, 1598.

Les lots non réclamés pour le premier février seront vendus au profit de l'œuvre.

Le comité d'organisation remercie MM. Léon Leclercq et Théodore Carlier qui ont fait preuve, en cette circonstance, d'un véritable dévouement.

— Nous donnons ci-après la liste des numéros gagnants d'une tombola organisée au bénéfice d'un soldat, et dont le tirage a eu lieu dimanche soir, à l'estaminet du *Vent de bise*, tenu par M. Emile Delahaye

44, 339, 240, 920, 150, 809, 734, 714, 62, 713, 660, 857, 825, 347, 223, 599, 690, 211, 7, 443, 761, 287, 428, 863, 407, 202, 524, 239, 728, 540, 992, 770, 934.

Croix. — M. Sioen, industriel à Roubaix, a demandé l'autorisation d'établir une raffinerie de pétrole sur un terrain situé au territoire de Wasquehal, à front du chemin vicinal n° 8, de Croix.

Un arrêté préfectoral dit que la demande de M. Sioen sera rendue publique à Wasquehal et dans les communes ci-après situées à cinq kilomètres de rayon, savoir : Annappes, Bondues, Croix, Flers, Forest, Hellemmes-Lille, Hem, La Madeleine, Lille, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Marquette, Mons-en-Barœul, Mouveaux, Roubaix, Saint-André, Tourcoing et Wambrechies.

Les observations auxquelles la demande de M. Sioen donnerait lieu devront être remises aux Maires de ces communes ci-dessus désignées.

Dans un mois, le Maire de Wasquehal procédera à une information de *commodo et incommodo*, qui sera annoncée huit jours à l'avance, et à laquelle les voisins seront appelés par convocation à domicile.

— Voici le mouvement de la population pendant le cours de l'année 1890 :

Les naissances s'élèvent à 423 dont: légitimes, garçons 212, filles 188 ; illégitimes : reconnus, garçons 2, filles 5 ; non reconnus, garçons 10, filles 9 ; morts nés 18; naissances doubles 5.

Les mariages se chiffrent par 54, dont 47 entre garçons et filles, 3 entre garçons et veuves, 2 entre veufs et filles et 2 entre veufs et veuves.

Les décès sont au nombre de 266, soit 140 du sexe masculin et 126 du sexe féminin.

La mortalité est un peu plus élevée qu'en 1889; cela tient surtout aux nombreux décès d'enfants de moins de 10 ans qui s'élèvent à 69 dont 29 garçons et 40 filles.

— Deux parties de chiens ratiers ont eu lieu, dimanche, à quatre heures et demie, au *Club Ratier du Casino*, estaminet Leduc, près de l'église. Voici les résultats :

Tom à M. Mulliez, 11 s. 1/2, *Biberon* à M. Prouvost, 13 s. 1/2. C'est *Tom* qui a été vainqueur; chaque chien avait 5 rats à détruire et l'enjeu était de 15 francs.

Une seconde partie a eu lieu entre *Fox* à M. Hespel 36 s. 1/4 et *Fox*, au *Club Ratier* du Casino, 45 s. Chaque chien avait 4 rats à détruire. Cette partie, dont l'enjeu était de 10 francs, a été gagnée par *Fox*, à M. Hespel.

Aussitot après, ont eu lieu les parties de fantaisie, jeux de pots à fleurs, bottes de paille, etc. 7 chiens se sont présentés pour le dressage qui, comme pour les parties engagées, a été suivi par de nombreux assistants.

— Le bureau de bienfaisance a fait distribuer aux pauvres reconus les plus nécessiteux de la commune, cent couvertures de laine.

Wasquehal. — *Résultats d'adjudications.* — Lundi, à trois heures, ont eu lieu, dans une salle de la mairie, sous la présidence de M. Tiberghien, adjoint, assisté de MM. Désiré Delesalle, adjoint et J. B. Lepers, conseiller municipal, diverses adjudications dont voici les résultats :

1er lot. — Fournitures de charbons aux écoles et à la mairie; évaluation du cahier des charges, 900 fr.; cautionnement, 150 fr. Deux soumissionnaires se sont présentés : MM. Arthur Barbieux, marchand de charbons à Flers, les 1000 kilogs, 26 fr. ; J.-B. Dufossez, de Wasquehal, les 1000 kilogs, 27 fr. M. Barbieux a été déclaré adjudicataire

2e lot. — Fournitures classiques et prix, fournitures de bureau aux écoles de la commune ; en 3 catégories ; 1re fournitures de bureau, adjudicataire M. Lenoir, place du Lion d'Or à Lille, avec 5 o/o de rabais ; 2e, fournitures de livres, adjudicataire, M. Lenoir avec 5 o/o ; 3e, fournitures de prix, adjudicataire M. Lenoir avec 5 o/o.

Deux soumissionnaires se sont présentés pour le troisième lot qui comportait les travaux d'entretien des édifices communaux et du mobilier des classes, compris fournitures, pour l'année 1891, évalués à 3.100 fr. MM. Picavet frères, entrepreneurs à Wasquehal, ont offert 11 0/0 de rabais, Louis Lagache, entrepreneur à Wasquehal 12 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Lannoy. — Le mouvement de la population pendant l'année 1890, se répartit ainsi :

Naissances : 51, dont légitimes : garçons, 26; filles, 21; illégitimes, reconnus : garçon, 1; non reconnus : garçons, 2; fille, 1.

Mariages : 15, soit 13 entre garçons et filles, et 2 entre veufs et filles.

Décès : 31; sexe masculin, 15; sexe féminin, 16.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

20 janvier 1739. — Règlement édicté par les gens de loi de Roubaix pour la fabrication des futaines. Les futaines à petites raies, à trois raies et unies larges auront onze tailles et demie de largeur et 20 aunes de longueur; les unies communes et étroites seront de la même longueur sur 10 tailles et demie de largeur; les futaines à grains auront la même largeur sur longueur variable à volonté. Chaque manufacturier de futaines apposera sa marque sur toutes les pièces, comme pour les calemandes. (*Archives de Roubaix*, HH, 41, f° 95 verso).

20 janvier 1863. — Ouverture d'une souscription en faveur des ouvriers cotonniers de la Seine Inférieure, atteints par la crise industrielle. Cette œuvre de bienfaisance organisée dans toute la France fut comprise de tous: les ouvriers de Roubaix, eux-mêmes, donnèrent volontiers à leurs frères malheureux. Plusieurs industriels proposèrent à leurs ouvriers, qui acceptèrent sans hésitation, un travail supplémentaire dont le produit augmenta les sommes destinées au soulagement des ouvriers de la Seine Inférieure. En quelques jours la souscription atteignit 15 000 francs. (*Journal de Roubaix*, nos 772 et 773).

20 janvier 1868. — La Chambre de commerce de Lille offre au bureau de bienfaisance de Roubaix cent paires de couvertures destinées à être distribuées par ses soins et le plus tôt possible, aux familles d'ouvriers de cette ville privées de travail par suite du chômage de plusieurs usines et du ralentissement général des affaires. (*Archives de Roubaix*, Q. I (b) 2.

PEAU DE SATIN

Hélas ! pourquoi tes yeux ont-ils pleuré, cruelle ?
Disais-je un beau jour à l'amie de mon cœur.
— C'est qu'il faudrait pour faire mon bonheur
Du savon qui me fasse bien belle.
Or, chez *Ferraille*, bon parfumeur,
On fait la pâte immortelle
Et tu verras, mon bon,
Avec ce savon,
Que ton Hélène
Plait sans peine
Aux yeux
Mieux.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 50733d

TOURCOING

Un grave accident de voiture. — Un très-grave accident de voiture s'est produit, lundi vers 3 heures de l'après-midi, rue du Pouilly, au magasin de farines de madame veuve Deherippon et fils

Le domestique, Joseph Bossuys, un homme de 42 ans, sortait avec sa voiture, chargée de 3.000 kilogs; les roues de gauche *fringulèrent* et le malheureux conducteur fut horriblement comprimé contre la muraille Pendant qu'on travaillait à le dégager, on courut chez le docteur Vaneufville, qui arriva aussitôt, pour donner ses soins à Bossuys; celui-ci éprouvait des douleurs atroces.

On constata les plus graves désordres au coté gauche : plusieurs côtes brisées, ou enfoncées, et fracture de la clavicule et de l'omoplate. Après un premier pansement, le blessé a été transporté en civière à l'Hôtel-Dieu.

Bossuys, un brave et fidèle serviteur, était depuis de longues années chez Mme Deherippon. Il a 5 enfants en bas âge, et demeure impasse Lerouge, « Au Grand Plaisir. »

L'adjudication des imprimés. — Lundi, à 4 heures de l'après-midi, dans la petite salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu, sous la présidence de M. Sasselange, adjoint, assisté de MM. Sénélar et Diéval, conseillers municipaux, et en présence de MM. Bulté, receveur municipal et Lamarque, chef du secrétariat, l'adjudication, en deux lots, des imprimés et des fournitures de bureau, nécessaires au service de la mairie de Tourcoing, et pour une durée de 3 années, à partir du 1er janvier 1891.

1er lot : Impressions de toute nature; évaluation annuelle 3,500 fr. Quatre soumissionnaires : MM. Jean Debischoop, rabais 10 0/0; Lemaire, successeur de M. Mathon, 10 0/0; Dervaux-Couvreur, 13,60 0/0; Rosoor Delattre, adjudicataire, avec rabais de 22 0/0.

2e lot : Fournitures diverses de papiers blanc et de couleurs, et fournitures diverses de bureau. Evaluation annuelle, 3,000 fr. Cinq soumissionnaires : MM. Jean Debischoop, rabais 12 0/0; Lemaire, successeur de M. Mathon, 10 0/0; Frère-Glorieux, 15 0/0; Rosoor-Delattre, 26 0/0; Dervaux-Couvreur, adjudicataire, avec rabais de 30,60 0/0.

Un vol au Blanc-Seau. — Dans l'après-midi de dimanche, un voleur s'est introduit par escalade, et en fracturant une fenêtre, chez le sieur Decoster-Bernard, apprêteur, 37, rue de Croix, pendant que celui-ci était sorti dans le voisinage.

On a fait sauter les serrures d'une garde-robe et d'un coffre, et on s'est emparé d'une somme de 29 fr., de linge, de vêtements et de quelques autres objets.

M. Chamberlin s'est rendu sur les lieux et a commencé une enquête.

P. S. — Nous apprenons au dernier moment l'arrestation, sinon du coupable, mais au moins d'un complice, de ce vol dans lequel deux personnes seraient gravement compromises.

Fraude et fraudeurs. — La fraude, paraît-il, contrairement à ce qu'on pourrait penser, vu les rigueurs d'un hiver qui prive tant d'ouvriers de travail, ne donne guère en ce moment, sur la frontière de terre. La principale raison serait que le terrain est des plus mauvais pour la course, la surveillance des braves douaniers étant toujours la même, quelque temps qu'il fasse.

Il y aurait bien une autre cause ; car les articles de contrebande, introduits en France, ne paraissent pas être en moins grande quantité qu'en temps ordinaire. Comment donc s'y prend-on ?

Quelqu'un, à même de bien savoir de quelle manière les choses se passent, nous affirmait qu'on ne pouvait pas se faire d'idée de la fraude qui se fait par chemin de fer. Et la visite à la gare, objectera-t-on comme nous ? Quand les fraudeurs arrivent à la gare, ils n'ont plus leurs pacotilles ; les quelques minutes que dure seulement le trajet de Mouscron à Tourcoing, leur ont suffi pour s'en débarrasser.

Dimanche matin, le douanier Fichelle a cependan